

# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

<b>HELHa La Louvière</b> Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : <a href="mailto:eco.lalouviere@helha.be">eco.lalouviere@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Patrimoines et guidage			
Code	ECTO2B28PGU	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Didier SAINT-JEAN</b> ( <a href="mailto:didier.saint-jean@helha.be">didier.saint-jean@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Patrimoine: Un cours magistral dont la finalité de l'apprentissage à pour but principal la présentation et d'analyse des grands sites touristiques en Europe en évoquant les différents aspects (géologie, histoire, folklore, gastronomie). Le cours se donnera en suivant l'ordre alphabétique des pays touristiques européens.

Guidage: Un cours théorique et pratique dont la finalité de l'apprentissage à pour but principal la prise de parole, le guidage, l'animation et la gestion de groupes.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
  - 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
  - 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.1 Identifier les attentes, les besoins, apprécier les réactions des clients, des fournisseurs et proposer des solutions

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu que l'étudiant soit capable de :

- De reconnaître et de commenter les grands sites touristiques mondiaux.
- De différencier et d'expliquer les différents courants d'art en architecture, peinture et sculpture.
- De maîtriser le vocabulaire touristique lié à la géologie, architecture et autres thèmes liés au tourisme.
- D'apporter un guidage clair et précis à différents types de groupes.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B28PGUA	Patrimoines II	24 h / 2 C
ECTO2B28PGUB	Techniques de guidage	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO2B28PGUA	Patrimoines II	20
ECTO2B28PGUB	Techniques de guidage	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Information concernant la période d'évaluation en janvier en Bloc 1 : je tiens à vous rappeler que Je tiens à vous rappeler que l'organisation d'une évaluation en janvier est obligatoire même s'il s'agit d'une UE filée. Dans le cas d'une UE dont le nombre d'ECTS est supérieur à 2, il est même obligatoire d'organiser un examen en janvier et cela même si l'UE est filée. L'objectif est de donner un maximum de chances aux étudiants.

## 5. Cohérence pédagogique

Les deux cours sont liés de par le contenu. Le cours de patrimoine étudie la théorie (reconnaissance des styles architecturaux, histoire, analyse historique...) qui seront mis en pratique dans le cours de guidage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

**HELHa La Louvière** Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE  
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : [eco.lalouviere@helha.be](mailto:eco.lalouviere@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Patrimoines II			
Code	4_ECTO2B28PGUA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Didier SAINT-JEAN</b> ( <a href="mailto:didier.saint-jean@helha.be">didier.saint-jean@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité vise à développer les connaissances culturelles, essentiellement basées sur l'Histoire de l'Art, la reconnaissance des différents types d'architecture, les grands événements historiques, le folklore... rencontrés dans le secteur du tourisme mondial.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :  
d'identifier, expliciter les différents styles architecturaux et courants d'Art rencontrés au national et international.  
Rechercher les informations et mener une réflexion afin de commenter les "incontournables" du patrimoine mondial

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Le patrimoine mondial: Les grands courants d'Art et les changements historiques qui ont influencé le patrimoine.  
Le patrimoine pictural mondial (analyse de quelques oeuvres liées au grands mouvements d'Art).

### Démarches d'apprentissage

Cours magistral  
Exercices, réflexion... en équipe ou individuellement  
Réalisation de travaux en équipe ou individuellement, avec présentation orale

### Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formation des travaux à la demande de l'étudiant. Questions-réponses sur la matière vue en introduction de chaque cours.

Remarque: le délégué de classe recevra la totalité des documents et des notes vues à la fin de chaque cours

### Sources et références

Dictionnaire Robert des Noms Propres  
Le Bordas de l'Histoire de l'Art  
Les 1001 sites architecturaux (Flammarion)

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :  
Supports powerpoint  
Films documentaires  
Notes de cours personnelles

Remarque: le délégué de classe recevra une copie du "Power Point" à la fin de chaque cours.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Q1: Examen écrit sur l'ensemble de la matière (2h)

Q2: Néant

Q3: Examen écrit sur l'ensemble de la matière (2h)

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).



# Bachelier en management du tourisme et des loisirs

**HELHa La Louvière** Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE  
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : [eco.lalouviere@helha.be](mailto:eco.lalouviere@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Techniques de guidage			
Code	4_ECTO2B28PGUB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Didier SAINT-JEAN</b> ( <a href="mailto:didier.saint-jean@helha.be">didier.saint-jean@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à développer les facultés de guider, d'accompagner et de gérer un groupe de touristes dans diverses situations.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

Elaborer un commentaire complet et original adapté à tout type de groupes.

Commenter de manière professionnelle les monuments et sites du patrimoine mondial.

Accompagner un groupe lors de déplacements touristiques.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Etude et analyse de la logistique liée à l'accompagnement de groupes touristiques.

Exercices préparatoires de guidages (en classe).

Exercices pratiques de guidages en villes avec guidages précis de monuments et de sites.

### Démarches d'apprentissage

Cours magistral pour la partie logistique d'accompagnements.

Réalisation de travaux en équipe pour la préparation des guidages en extérieur avec mise en situation.

### Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant pourra présenter, à maintes reprises, sa préparation en classe afin d'obtenir les conseils nécessaires à l'amélioration du "guidage" final.

### Sources et références

Syllabus CERIA de technique de guidage en villes

Vidéo de techniques de communication.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :  
Syllabus (Logistique d'accompagnement).

Vidéo en ligne.

Power Point commentés.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation se fera en deux parties:

Q1: Exercice pratique de guidage dans une ville belge pour 20%

Q2: Exercice pratique de guidage en ville européenne (hors Belgique) pour 80%

Q3: un exercice pratique de guidage devra être réalisé dans une ville belge pour 100% de la note.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20				
Période d'évaluation	Exp	80			Exp	100

Trv = Travaux, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).